



La santé des femmes au travail : singulière et universelle

Pourquoi parler de la santé des femmes au travail ?

La santé des femmes présente des spécificités. Elle reste marquée par des idées reçues persistantes, une sous-reconnaissance de certaines pathologies et des inégalités de prise en charge, y compris en milieu professionnel.

Certaines pathologies spécifiques nécessitent une prise en charge adaptée. La grossesse, les douleurs gynécologiques, l'endométriose, la ménopause, peuvent avoir des répercussions concrètes sur la vie professionnelle et le maintien en emploi.

Quelques chiffres clés



60 %

des personnes atteintes de troubles musculo-squelettiques sont des femmes selon un rapport de l'Anact cité dans le rapport du Sénat *Santé des femmes au travail : des maux invisibles*.



2 à 3x

plus de souffrance psychique liée au travail constaté chez les femmes comparativement aux hommes (Santé publique France, BEH, 5 mars 2024).



20 %

des femmes déclarent avoir subi au moins un fait de violence au cours de l'année (agressions, harcèlement, violences sexistes ou sexuelles) données issues de l'enquête *Virage* (INED), reprises dans le rapport n°780 du Sénat.

Ces écarts interrogent l'exposition aux risques, l'organisation et les conditions de travail.

Prévenir sa santé tout au long de la vie : les bonnes pratiques

La prévention repose sur le respect des recommandations de dépistage et sur un suivi régulier.

À partir de 11 ans

Vaccination contre les papillomavirus humains (HPV)



Avant 25 ans

Consultations possibles de santé sexuelle, de contraception et de prévention, prises en charge par l'Assurance Maladie



Entre 25 et 29 ans

Dépistages du col de l'utérus : un examen cytologique entre 25 et 29 ans avec un an d'intervalle puis un examen au bout de 3 ans si les résultats sont normaux



Entre 30 et 65 ans

Tous les 5 ans, un prélèvement doit être effectué au niveau du col de l'utérus, pour la détection éventuelle du virus HPV.



Entre 50 et 74 ans

Le dépistage du cancer du sein s'effectue tous les 2 ans (examen clinique et mammographie) Dépistage du cancer colorectal tous les deux ans



À partir de 45 ans

Diagnostic de ménopause quand une femme n'a plus ses règles depuis un an

Focus santé : le cœur des femmes



204

femmes décèdent d'une maladie cardiovasculaire chaque jour

(contre 35 d'un cancer du sein). Il s'agit de la première cause de mortalité chez les femmes.

Pourtant, ces pathologies restent encore sous-reconnues, sous-diagnostiquées et sous-traitées chez les femmes, notamment à cause des inégalités d'accès à la rééducation post-infarctus, souvent liées aux responsabilités familiales.



Comment protéger sa santé au travail ?

Protéger la santé des femmes au travail suppose d'intégrer leurs spécificités dans la démarche de prévention des risques professionnels.

Certaines contraintes (gestes répétitifs, postures prolongées, rythmes de travail, charge mentale, exposition au stress chronique) peuvent avoir des effets différenciés sur la santé.

La prévention repose aussi sur la vigilance face aux signaux d'alerte : douleurs persistantes, fatigue inhabituelle, troubles du sommeil, difficultés de concentration, souffrance psychique ou symptômes gynécologiques. Ces manifestations ne doivent pas être banalisées lorsqu'elles ont un impact sur le travail.

Identifier précocement ces situations permet d'agir avant l'aggravation des troubles, de limiter les arrêts répétés et de favoriser le maintien en emploi.



Oser en parler, un levier de prévention

Parler de sa santé au travail n'est ni un aveu de faiblesse ni un risque pour son emploi. C'est un levier essentiel de prévention. Le service de santé au travail est un espace neutre, confidentiel et sécurisé pour évoquer ses difficultés et être accompagnée.



Un enjeu collectif

La santé des femmes au travail interroge l'organisation du travail, les conditions d'exercice, les pratiques managériales et les démarches de prévention mises en place dans l'entreprise.

Agir sur ces enjeux, c'est améliorer la santé durablement, renforcer l'égalité professionnelle et contribuer à des parcours plus sécurisés. La prévention des risques professionnels doit intégrer ces réalités pour être pleinement efficace et équitable.



Prévenir les violences et agir collectivement

En cas de difficulté, les situations peuvent être signalées à l'employeur, à un référent désigné, au CSE ou aux représentants du personnel. La prévention des violences sexistes et sexuelles s'inscrit pleinement dans la démarche de santé au travail.



Ce que l'entreprise peut faire

- Intégrer la santé des femmes dans le DUERP et les actions de prévention
- Sensibiliser managers et équipes aux enjeux spécifiques (TMS, charge mentale, santé reproductive, violences)
- Favoriser le recours au service de santé au travail (information, accès, dialogue)
- Adapter ponctuellement l'organisation du travail en fonction des situations de santé
- Mettre en place une politique claire de prévention des violences sexistes et sexuelles



Parler de la santé des femmes au travail, ce n'est pas créer des différences, c'est réduire des inégalités.

Médecin du travail, infirmier en santé au travail, psychologue, assistant de service social... Notre équipe pluridisciplinaire est mobilisable pour accompagner chaque situation.



Le rôle du service de santé au travail

Le service de santé au travail accompagne les employeurs et les salariées à chaque étape de la vie professionnelle. Il est possible de consulter le médecin du travail pour évaluer les risques liés au poste, évoquer des douleurs persistantes, des troubles musculo-squelettiques, une situation de fatigue, des problématiques de santé reproductive, de ménopause ou de maladies chroniques, ou encore une situation de mal-être ou de souffrance psychique.

Ces échanges sont confidentiels et permettent d'identifier des solutions adaptées à la situation individuelle et au contexte professionnel.